

---

## Compte rendu CAPA des PsyEN du 22 mars 2019

### Ordre du jour

- Examen des avancements d'échelon accélérés 2018-2019
- Examen des demandes de congés de formation professionnelle
- Questions diverses

Pour l'administration :

Mme Blazy chef de service des personnels,  
Mme Fetnan CSAIO, M. Tetienne IEN-Adj 06, Mme Adam IEN-Adj 83

Pour la FSU :

F. Hennecart SNES-FSU, J.C. Rinaldi SNES-FSU, C. Campero SNES-FSU  
C. Canquoet SNUipp-FSU, C. Belleteix SNUipp-FSU

Secrétaire de séance C. Belleteix

Lecture de la déclaration liminaire (cf PJ)

### Avancement d'échelon

Les avancements automatiques sont actés et les notifications ont été envoyées aux psychologues de l'EN concernés.

Cette CAPA a étudié les situations des collègues ayant eu leur rendez-vous de carrière durant l'année 2017-2018 et promouvables à une possible accélération pour le changement d'échelon.

### Rappel des règles pour l'étude des situations

- ▶ 30 % des personnels pour chaque rendez-vous de carrière peuvent bénéficier d'une réduction d'une durée d'un an lors du passage du 6<sup>ème</sup> au 7<sup>ème</sup> échelon (1<sup>er</sup> rendez-vous de carrière) et du 8<sup>ème</sup> au 9<sup>ème</sup> échelon (2<sup>nd</sup> rendez-vous de carrière) ;
- ▶ Le 1<sup>er</sup> rendez-vous de carrière concerne les collègues au 6<sup>ème</sup> échelon depuis plus de 12 mois et moins de 24 mois ;
- ▶ Le 2<sup>nd</sup> rendez-vous de carrière concerne les collègues au 8<sup>ème</sup> échelon depuis plus de 18 mois et moins de 30 mois ;
- ▶ La situation prise en compte est celle de l'agent au 31 août de l'année en cours ;
- ▶ Le classement des promouvables se fait sur l'avis final du Recteur (excellent : 4, très satisfaisant : 3, satisfaisant : 2, à consolider : 0) ;
- ▶ Respect de l'équilibre femmes-hommes dans l'ensemble du corps ;
- ▶ Critères de départage en cas d'égalité d'avis : ancienneté de grade > ancienneté d'échelon > âge ;

► Nouveauté à partir de cette année : suite à l'intervention du SNES-FSU auprès du ministère, les reliquats des promotions non utilisés sont reportés et cumulés l'année suivante.

### **Promotions accélérées**

#### Avancement au 7ème échelon

2 promouvables : 30% = 0 promus, reliquat 0,6

**L'utilisation du reliquat de l'an dernier (0,9) permet une promotion avec un reliquat de 0,5 pour l'an prochain.**

#### Avancement au 9ème échelon

9 promouvables : 30% = 2 promus, reliquat 0,7

**Le reliquat de l'an dernier (0,1) cumulé à celui de cette année nous donne 0,8 à comptabiliser l'an prochain.**

Pas de possibilité d'agréger les reliquats entre les deux niveaux.

Conformément à notre demande, les personnels qui n'ont pu bénéficier de leur rendez-vous de carrière (personnel en congé maladie par exemple) ont vu l'avis Recteur réévalué ( $\neq 0$ ).

A la demande de la FSU, en plus du bilan déjà fourni, la répartition des avis pour les trois rendez-vous de carrière sera transmise aux commissaires paritaires (liste non nominative).

## **Congé de formation professionnelle**

La ventilation des attributions de congé se fait en fonction de l'effectif du corps et du nombre de demandes.

Les PsyEN représentent 1,61% des agents.

Un congé de 10 mois a été attribué l'an dernier. Pas d'attribution cette année.

Le contingent aurait dû être de 3,92 mois.

**La question a été posée de l'attribution d'un congé en agrégeant deux années et le reliquat des certifiés pour une attribution tous les 2 ans. Réponse de l'administration : il y a un engagement pour tous les trois ans. La question sera à reposer en fonction des contingents attribués l'an prochain.**

## **Questions diverses**

### ➤ **Sur la formation continue**

Nous avons fait remonter les difficultés que rencontrent en particulier les PsyEN EDA pour accéder aux formations, pas de suite donnée aux candidatures, des convocations reçues la veille...

L'administration s'est lancée dans un long exposé et des explications embarrassées dont il ressort que la communication entre les services de la DSDEN et les services rectoraux n'a pas toujours fonctionné sur ce point. **L'administration a admis qu'elle doit s'atteler à améliorer le circuit de transmission des informations.**

3 types de formations peuvent être proposées au PAF

- formations métier EDO et EDA;
- formations communes EDA EDO
- formations non spécifiques aux PsyEN,

Elles doivent s'inscrire dans le cadre des priorités académiques.

### **3 formations communes EDA EDO ont été proposées au PAF 2018-2019**

- climat scolaire, harcèlement,
- gestion situation de crise,
- outil bilan psy commun.

Les inscriptions se font sur GAIA sur une période bien définie et doivent être validées par le supérieur hiérarchique : DCIO pour les EDO, IEN pour les EDA. Pour le 1<sup>er</sup> degré, la validation a parfois manqué.

Les candidatures sont respectivement :

49 EDO 28 EDA, 49 EDO 26 EDA, 49 EDO 27 EDA.

Tous les personnels sont retenus, même s'il n'y a pas eu d'avis, le quota n'étant pas atteint.

La formation climat scolaire, harcèlement est reprogrammée pour le 16 mai au lycée Val d'Argens Le Muy.

Intervenant Mme Florentin de la mission harcèlement

Mme Namias, intervenant pour la gestion situation de crise : pas de date de report

**Concernant la formation métier EDA**, il appartient aux IEN-ASH des deux départements d'inscrire des actions au PAF **sous la responsabilité de l'IEN-Adj.**

Question pas de représentant psy sur le PAF premier degré, ....

Les deux IEN-ASH doivent travailler ensemble sur ces propositions

➤ **Sur le remplacement**

Madame Blazy répond qu'il n'y a pas plus de budget pour les remplacements des Psy du 1<sup>er</sup> degré qu'avant le corps unique.

Par ailleurs le calibrage du précédent mouvement s'est avéré déséquilibré. Là aussi, la transmission des informations n'a pas toujours fonctionné.

Le poste de TZR n'a pas vocation à être pérennisé. Il sera supprimé dès lors que le collègue qui y était affecté cette année obtiendra une mutation au mouvement intra.

Suite au mouvement inter :

**EDA : 4 entrées et 1 départ,**

**EDO : 8 entrées et 3 départs, plus 3 entrées sur poste DCIO en remplacement de départs à la retraite.**

**Pour le mouvement intra, les EDA postulent sur des circonscriptions. Sur SIAM n'apparaissent que les circonscriptions.**

**Demande est faite que nous soit transmise la liste des postes de PsyEN EDA du Var et des AM.**

➤ **Sur l'avancement de la réforme de l'orientation dans notre académie**

Mme la CSAIO affirme que le Recteur n'a pas reçu d'instruction particulière concernant un projet de carte cible des CIO. Elle fait remarquer que la suppression de postes administratifs n'impacte aucunement les CIO, qu'il n'y a pas eu de gel de postes de DCIO. Elle dit aussi que la région PACA n'a pas d'exigence particulière à l'inverse de certaines régions.

Elle dit aussi que, si elle avait à nouveau à gérer une carte cible elle nous en informerait.

➤ **Le guide d'intervention en cellule d'écoute**

Il sera présenté aux IEN lundi 25 mars et devrait ensuite être présenté en bassin aux psychologues EDA.

**Prochaines dates**

7 mai 2019 : groupe de travail « vérification des vœux et barèmes mouvement intra »

13 juin 2019 : CAPA mouvement intra

25 juin 2019 : CAPA accès hors classe, classe exceptionnelle et échelon spécial

***Les commissaires paritaires PsyEN de la FSU***

Pour le SNES-FSU : Françoise HENNECART, Jean-Claude RINALDI, Claire CAMPERO

Pour le SNUipp-FSU : Christa CANQUOUET, Christine BELLETEIX, Carole DURAND

*Pour nous joindre : [psyen.nice@fsu.fr](mailto:psyen.nice@fsu.fr)*